



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 20 Janvier à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 13/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/01/2026.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : Mme ASSELIN Caroline à Mme GEINDREAU Sabine

Absents : M. CHENAULT Yohann (arrivé à 18h30), M. BAUNARD Dominique

Secrétaire de séance : Mme BECQUE Cathy

D2026_03 – Éclairage public : ajout d'un candélabre double Route du Silo en face de l'abri de bus

Le Maire rappelle au Conseil Municipal de mettre en place un candélabre double en face de l'abri de bus Route du Silo afin de sécuriser les enfants lors du ramassage scolaire.

Il présente les 3 offres reçues :

– Jourdain	5 092,00 € HT	6 110,40 € TTC
– Inéo	4 401,73 € HT	5 282,08 € TTC
– Somelec	3 958,00 € HT	4 749,60 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **émet un avis favorable** à l'installation d'un candélabre double, Route du Silo, en face de l'abri de bus.
- **accepte** le devis de Somelec qui s'élève à 3 958,00 € HT, le mieux disant.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à cet achat.
- **sollicite une subvention** du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faibles population.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 21/01/2026

Le Maire,

M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,

Mme BECQUE Cathy